

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 5 août 2020 à 19h

Présents : Président Jean-Pierre LAPORTE,

Lysiane FREMON, Brigitte QUERE, Yannick MARCHAL. (Elus Titulaires)

Régine Marcy, Roger HALEGOUET, Nicole DJIAN. (Elus Suppléants)

Patrick BELGHIT, Albert MOZZATTI, Christine REBOUL, Danielle REYNAUD. (Membres extérieurs titulaires)

Christine FOURNIER, Daniel MAYET, Chantal THERAUBE, Jean-Luc SAUTEL. (Membres extérieurs suppléants)

Absents : Dominique POUGET-TIRION (Elue titulaire), Corinne LARCHER (Elue suppléante)

Procuration : Dominique POUGET-TIRION (titulaire) donne pouvoir à Régine MARCY (suppléante).

Secrétaire de séance : Régine MARCY

Séance ouverte à 19h par le Président Jean Pierre LAPORTE qui demande aux membres du CCAS de se présenter. Suite à une brève présentation Jean Pierre Laporte dénonce l'erreur d'écriture qui a été commise lors la rédaction de la liste des membres : inversion de poste titulaire et suppléant entre Yannick Marchal et Régine Marcy. Cette erreur sera rectifiée comme il se doit au prochain Conseil Municipal.

- **Intervention** : Daniel MAYET souligne que l'élection du Vice-Président doit être faite lors du 1^{er} conseil du CCAS et non lors du conseil municipal comme cela a été fait.

De ce fait, pour respect des formes Jean-Pierre LAPORTE procède au vote à l'élection du Vice-Président.

A été élue à l'unanimité au poste de Vice-Présidente du CCAS, Lysiane FREMON.

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du compte de gestion 2019 et Vote du compte administratif 2019

Présentation du compte faite par Lysiane Frémon avec l'aide de Martine Carrier, venue à titre exceptionnel pour apporter son aide à cette lecture.

Résultat de clôture de l'exercice : 13 404,22€

Section fonctionnement dépenses :

Prévu : 25 780,09€

Réalisé : 12 375,87€

Recettes :

Prévu 25 780,09€

Réalisé : 25 780,09€

La lecture de la délibération est faite par le Président qui en demande le vote à main levée, seuls les titulaires ont droit de vote.

Délibération et approbation du CA.

Vote : approuvé à la majorité - 1 abstention : Patrick BELGHIT.

Vote : Compte Approuvé.

- Intervention : Patrick BELGHIT raison de son abstention lors de l'approbation du compte de gestion :
« Je n'étais pas sur ce secteur les années précédentes je ne peux apporter mon approbation n'ayant pas suivi les comptes de votre CCAS. »

2- Affectation des résultats

Présentation faite par Lysiane Frémon

Résultat reporté en fonctionnement : 13 404,22€

Déficit de fonctionnement : 2 375,87€

Excédent reporté : 15 780,09

Soit un excédent reporté : 13 404,22€

Voté à l'unanimité.

3- Budget primitif 2020

Présentation et explication faite par Lysiane Frémon, budget équilibré.

Proposition Section fonctionnement pour 2020 : 28 404,22€

Proposition Recette fonctionnement pour 2020 : 28 404,22€

- Suite à la crise sanitaire COVID le repas des sages n'a pu se faire. Le colis des aînés de 80ans et plus sera encore plus festif.
- Un geste en faveur nos jeunes lycéens sera mis place : récompense aux bacheliers avec mention en leur offrant un bon d'achat à la FNAC.....
- Achats de fournitures administratives en vue de nouvelles activités.
- Donner une subvention aux associations caritatives ou aux personnes rencontrant des difficultés suite à la crise sanitaire ou autre.

Délibération et approbation du BUDGET 2020 :

Voté à l'unanimité.

4- Délibération ajoutée à l'ordre du jour : Aides à la cantine scolaire

Aide apportée aux familles sur le coût de la cantine scolaire pour 2020/2021, la prise en charge de la mairie passera de 0,36€ à 0,40€ par repas. Ce qui portera le prix du repas lors de la réservation à 4,14€ au lieu de 4,54€.

Les repas sont préparés par le service de restauration API AUBENAS.

- Il est précisé que cette aide sera accordée aux enfants de LABLACHERE de l'école publique et l'école privée.

Délibération et approbation aides à la cantine

Voté à l'unanimité.

5- Interventions diverses :

- Faire connaître le rôle et l'aide du CCAS en passant par la communication afin de faciliter la sollicitation de ce dernier par les personnes en difficulté.
- L'association de l'ADMR peut faire remonter les problèmes rencontrés auprès des familles en difficulté.

- Idée émise d'inviter une assistante sociale de secteur ou autre lors de prochaines réunions afin d'apporter à la commission une aide d'approche sur les sujets délicats. (Ex : accueil et prise en charge d'une personne présentant des troubles de comportement)
- Réflexion sur la mise en place d'une aide aux parents confrontés aux problèmes d'handicap d'un enfant. La municipalité ne pouvant intervenir directement sur le sujet les aides seront recherchées auprès de services spéciaux.
- Christine Fournier évoque la rédaction d'un règlement intérieur du CCAS, règlement qui n'a pas été retrouvé dans les archives.

Décisions : Pour les prochaines réunions du CCAS seront invités titulaires et suppléants.

La séance est levée à 21h.

Secrétaire de séance
Régine MARCY